

Compte rendu de la commission thématique n° 3

Révision du SAGE de l'Automne



MAÎTRE D'OUVRAGE : SAGEBA

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Révision du SAGE de l'Automne

NOM DU RÉDACTEUR : CÉLINE VIEILLARD

LIEU DE LA REUNION : MORIENVAL

DATE DE LA RÉUNION : 20/03/2012

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 22/03/2012

Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone/E-mail
SUY Anne	Communauté de Communes du Pays de Valois	03 44 98 30 12
VORBECK Jean-Paul	DREAL Picardie	03 22 82 90 77
THIPLOUSE Julie	Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Oise	03 44 79 80 57
NICOLAS Germain	SAGEBA	03 44 88 40 16
LEMOINE Alain	SIAEP d'Auger-Duvy	06 13 08 82 32
DENAES Jean	Fédération de pêche de l'Oise	06 88 39 22 91
LASO Lionel	ONEMA	06 85 06 99 73
DEROZIER Eric	ONEMA	06 72 08 12 86
LETOT Christophe	SAGEBA	
MILLAIR Laurent	SAFEGE, Chef de projet	laurent.millair@safège.fr 01 46 14 72 59
VIEILLARD Céline	SAFEGE, Ingénieur de projet	celine.vieillard@safège.fr 06 78 90 53 84

OBJET DE LA RÉUNION :

Réunion de travail pour définir le(s) scénario(s) alternatif(s) du SAGE afin de traiter les problématiques liées à la gestion des eaux souterraines.

M. MILLAIR a rappelé brièvement la démarche et les objectifs de la révision du SAGE. A partir d'une synthèse des éléments du scénario tendanciel par thématique, il a demandé au groupe de travail de formuler des orientations et des propositions d'actions pour éviter ce

scénario tendanciel (Cf. également le rapport provisoire sur le scénario tendanciel transmis au préalable).

La présentation PowerPoint diffusée en réunion est rappelée en annexe.

M. NICOLAS propose, pour toutes les problématiques, de **se renseigner auprès des porteurs de SAGE voisins** sur les méthodologies dont ils disposent et les actions qu'ils ont pu mettre en œuvre. Ce retour d'expérience peut permettre de connaître les actions ou programmes faisables et ceux plus compliqués à appliquer.

Méconnaissance des relations nappe/cours d'eau

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il manque des connaissances qu'il est important d'acquérir.

Une **carte piézométrique** à l'échelle du bassin versant pourrait être réalisée.

La première étape serait la réalisation d'un **bilan des données piézométries existantes** afin de décider s'il est nécessaire de créer de nouveaux piézomètres. Le partage des données deviendrait également un élément central du travail à mener.

M. MILLAIR rappelle également au groupe de travail que l'installation d'un réseau piézométrique de suivi était une des mesures du SAGE de 2003, malheureusement non mise en œuvre.

Un **modèle permettant de caractériser les relations nappe/cours d'eau** serait également nécessaire. Ce modèle permettrait de calculer les prélèvements possibles dans le bassin versant.

Prélèvements AEP

M. LETOT se fait l'écho en introduction de cette thématique d'éléments transmis par l'Agence de l'eau : un travail mené en interne sur les prélèvements montre que ces derniers représentent une part non négligeable de la recharge de la nappe au niveau de la Sainte-Marie : 37% en moyenne. Ce travail confirme les éléments de diagnostic intégrés au rapport d'état des lieux et la forte pression opérée sur l'amont du cours d'eau.

Les actions proposées pour diminuer les prélèvements sont :

- Une **sensibilisation auprès des entrepreneurs ou des particuliers** afin que les nouvelles constructions aient des **systèmes de récupération des eaux de pluies**.
- **Une généralisation de l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle** pour toutes les constructions neuves. Pour l'ancien, à partir d'un seuil de surface imperméable, il pourrait être obligatoire d'infiltrer les eaux.
- **Des créations de noues, fossés ou lagunes pour recevoir les eaux des collecteurs d'eaux pluviales** urbaines dans les secteurs déjà construits.
- **Des utilisations d'anciennes sources**, plutôt que l'eau des réseaux, **pour les usages ne nécessitant pas de l'eau potable**. La commune de Crépy-en-Valois utilise déjà beaucoup d'eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des rues.

- **Une sensibilisation des particuliers aux techniques et équipements générant des économies d'eau.** La sensibilisation peut, en particulier, être à l'attention des enfants, afin de créer une base **pédagogique**. Le groupe de travail estime que c'est en ciblant cette population que la sensibilisation aura plus d'effets (diffusion à court et long terme).
- **Une poursuite de l'amélioration du rendement des réseaux** d'alimentation en eau potable (AEP) afin que toutes les communes arrivent à 80% d'ici 2022. La logique du groupe de travail est que les communes encore sous ce seuil l'atteignent et s'y stabilisent comme les autres.

Cette dernière action peut être très couteuse pour certaines communes. Des aides financières devront être recherchées.

L'étape indispensable avant les travaux sur les réseaux serait un **diagnostic de l'existant** : linéaire de conduite, âge, état, ... afin d'identifier les points noirs sur le bassin versant et de hiérarchiser les travaux. Ce diagnostic doit être porté par les communes ou syndicats de communes gérant l'AEP.

La Communauté de Communes du Pays de Valois a réalisé un schéma directeur qui n'avait pas pour objet un tel diagnostic car elle n'est pas maître d'ouvrage. Ce schéma avait pour objet d'étudier la sécurisation de la production, notamment afin de diversifier l'alimentation du territoire.

La SAUR a réalisé un état des lieux des réseaux du SIAEP d'Auger-Duvy. Des priorités de travaux en sont ressorties. Il existe une grande disparité entre les communes et notamment du fait des dates de construction : d'avant guerre ou des années 60 par exemple. Tous les ans, le syndicat effectue donc des travaux selon les priorités afin d'étaler les coûts.

L'utilisation des eaux de pluies par les particuliers soulève le problème de la rémunération de l'assainissement des eaux usées. En effet, le coût de l'assainissement se calcule actuellement par rapport aux m³ d'eau potable consommés.

Enfin, il a été évoqué des suspicions sur des déficits d'infiltration naturelle. Il pourrait être recherché s'il existe des **secteurs naturels où l'eau s'infiltrait auparavant et qui sont colmatés maintenant.**

Prélèvements agricoles

Il existe une méconnaissance des pratiques et équipements pour l'irrigation. Ainsi, la première étape serait la réalisation d'un **bilan auprès des exploitants de leur équipement et pratique**. Il permettrait d'identifier si des améliorations sont nécessaires pour optimiser les consommations d'eau. Si tel était le cas un **programme de remplacement des équipements** pourrait être bâti avec les exploitants en chiffrant les coûts qu'il représenterait. Il est important de réaliser ce programme par rapport aux besoins des cultures de chaque exploitant.

Ce programme pourrait être complété si besoin par une **formation pour les agriculteurs.**

Il est fait remarqué que la majorité des irrigants est située en têtes de bassins et sont donc impactant pour l'aval. La part des prélèvements des irrigants reste toutefois très faible par rapport à celle de l'AEP.

Prélèvements industriels

Le principal consommateur industriel est la conserverie. Elle est très au fait des techniques pour économiser l'eau et a réduit de manière importante sa consommation ces dernières années. **Le groupe de travail partant de cette constatation n'estime pas qu'il y ait besoin d'actions supplémentaires par rapport aux prélèvements industriels existants.**

Répartition des prélèvements sur le territoire

Pour traiter cette question, le groupe de travail revient sur la nécessité de connaître la répartition des ressources, leurs liens et le potentiel exploitable. Une **étude des volumes prélevables** prenant appui sur la création d'un modèle mathématique nappes/rivières est bien essentielle pour penser une nouvelle répartition. Elle servirait également ensuite à identifier les secteurs géographiques plus propices à de nouveaux prélèvements dans le cas de nouvelles activités par exemple.

M^{me} SUY précise que la répartition des prélèvements n'est pas limitée que par des problèmes techniques, mais politiques aussi. Il n'est pas toujours possible d'étudier toutes les possibilités (par exemple effectuer des forages d'essai) et donc des leviers doivent également être cherchés de ce côté.

Mme SUY indique par ailleurs que la conserverie a été rencontrée dans le cadre de l'étude de sécurisation de la production. Le directeur n'est pas serein du devenir de la qualité de son captage (il ne fait pas l'objet d'un périmètre de protection de captage) et serait intéressé par une nouvelle ressource. Mais les communes alimentées en eau par la conserverie ne sont pas, elles, demandeuses d'un tel changement (dans un souci de stabilité du prix de l'eau).

La question de l'alimentation de ces communes par ce captage pourrait resurgir et nécessiter à plus long terme des études et recherches complémentaires.

M. NICOLAS propose la solution de **l'interconnexion avec des voisins au bassin versant** de l'Automne. Cette solution a déjà été traitée par le schéma directeur mais seulement comme ressource de secours en cas de pollution ponctuelle.

Il existe un forage au niveau de l'ancienne sucrerie. Compte tenu de sa position au milieu d'une friche industrielle, il est difficilement exploitable.

La création de nouveaux forages soulève également la question de la maîtrise d'ouvrage.

La révision du SAGE pourrait être l'occasion de **mutualiser la recherche de forages à l'échelle du bassin versant** de l'Automne.

La qualité des eaux souterraines

Les nitrates

M. NICOLAS explique que depuis 10 ans le taux de nitrates diminue dans la source de Vaumoise. Il est optimiste sur la qualité à venir.

M. LEMOINE précise que le taux de nitrates n'augmente pas dans les puits du SIAEP d'Auger-Duvy. Toutefois, certaines conditions telle que la fonte des neiges, peuvent dégrader la qualité des eaux souterraines et en particulier celles du puits le moins profond.

M. VORBECK précise qu'un 5^{ème} programme Nitrate va entrer en vigueur en 2013.

Ainsi, le groupe de travail n'identifie **pas d'objectif particulier à inscrire dans le SAGE** concernant la problématique des contaminations par les nitrates.

Il considère toutefois qu'il sera important de **vérifier que les études de définition des bassins d'alimentation de captage (BAC) demandées par le SDAGE soient bien réalisées.**

Une étude BAC est en cours de réalisation sur les puits d'Auger et une est en projet sur la Communauté de Communes de la Basse Automne d'après M. Lemoine.

Les pesticides

M. VORBECK pense qu'il y a des **améliorations à apporter concernant l'utilisation de pesticides par d'autres usagers que les agriculteurs** : particuliers, collectivités, entreprises, artisans, SNCF.... En effet, les produits retrouvés dans les eaux souterraines du bassin versant sont utilisés seulement pour l'agriculture mais beaucoup d'actions sont déjà mises en place pour optimiser l'utilisation des pesticides dans les cultures (par exemple : éco-phyto 2018). Bientôt certiphyto sera proposé à tous les utilisateurs de phytosanitaire sauf les particuliers.

Les villes de Crépy-en-Valois et Villers-Cotterêts ont signé des chartes avec le conseil Régional et l'Agence de l'Eau concernant l'utilisation des pesticides. Le groupe de travail pense qu'il serait intelligent de capitaliser sur ces travaux et de les diffuser aux autres communes du bassin versant.

M^{me} SUY suggère de **suivre les sites susceptibles de stocker des produits phytosanitaires** comme les décharges communales ou des sites considérés comme des décharges (anciennes carrières). En particulier, en cas d'augmentation des débits de prélèvements, les eaux ruisselant sur de tels sites et proches de captages pourraient les contaminer. Il existe des sites proches des captages de Bonneuil et Vauciennes.

M. MILLAIR demande au groupe de travail s'il est nécessaire d'accentuer le suivi des polluants.

M. VORBECK précise que l'Agence Régionale de Santé (ARS) est en négociation avec la DRAF pour augmenter la liste de molécules analysées afin de tendre vers une centaine. Actuellement, 70 à 90 molécules sont analysées dans le département de l'Oise et une vingtaine dans le département de l'Aisne. La fréquence des analyses ne devrait pas évoluer a priori. Pour comparaison, sur les sites de l'Agence de l'Eau, plus de 300 analyses sont effectuées.

Le groupe de travail pense que le SAGE pourrait plutôt se focaliser sur la **collecte des données existantes, l'élaboration d'un bilan régulier à l'échelle du bassin versant et à une communication ciblée sur ce dernier.**

M. DEROZIER s'interroge sur les pollutions engendrées par l'ancienne décharge de Néry.



M. VORBECK explique qu'il existe déjà un suivi de la qualité des eaux au niveau de ce site. Toutefois, le SAGE pourrait permettre de mieux diffuser ces données.

M^{me} SUY suggère qu'un **bilan des données sur tous les puits du bassin** serait également intéressant. Cet état des lieux pourrait notamment préciser les dates de fermeture et leur justification. Une cartographie de ce bilan permettrait également de localiser les décharges ou autres sites susceptibles de dégrader la qualité des eaux souterraines.

Pollution liée à l'assainissement non collectif

M. VORBECK précise qu'il faut **vérifier si chaque commune du bassin versant dépend d'un SPANC**, puisque c'est obligatoire. De plus, plutôt que de réhabiliter aléatoirement les installations, il est important de **prioriser les secteurs les plus sensibles**. Ces derniers sont notamment les secteurs identifiés dans les BAC. Un secteur prioritaire peut également être une commune ou un hameau où l'assainissement est très peu performant (**point noir**).

M^{me} SUY explique que le SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Valois réalise des diagnostics en priorité sur les communes qui n'ont pas pour projet de passer à l'assainissement collectif d'ici 5 ans. Pour les communes n'ayant pas de projet, une actualisation du zonage ou du schéma directeur d'assainissement est réalisée. Maintenant, il est obligatoire dès cette étude de définir le milieu récepteur des eaux traitées. Pour cela, il faut calculer la capacité restante d'acceptation de polluants par le cours d'eau récepteur. Par exemple, au niveau d'Auger, la Sainte Marie a atteint son maximum d'acceptation de polluants. Ainsi, la nouvelle STEP d'Auger devra infiltrer ses eaux traitées.

Le groupe de travail considère donc qu'il y aurait un intérêt fort à faire un **bilan des rejets reçus par chaque cours d'eau du bassin mis en regard avec leur capacité de dilution**. Ce bilan permettrait de mettre en évidence **la capacité de chaque cours d'eau à recevoir une nouvelle charge polluante (voire même par tronçon de cours d'eau)**. Cette étude aiderait les communes à actualiser leur zonage et à s'orienter vers l'assainissement collectif ou non collectif suivant le secteur dans lequel elle se trouve : l'idée ici est donc la constitution d'un outil d'appui aux collectivités du bassin versant.

Peut-être que l'Agence de l'Eau, absente à cette réunion, possède des outils permettant de réaliser un tel bilan.

Il a été suggéré d'aider à la réhabilitation des systèmes d'assainissement autonome en regroupant plusieurs installations dans un même projet, éventuellement porté par la commune. De tels projets pourraient peut-être être aidés financièrement.

M^{me} SUY précise qu'il est risqué pour une collectivité de prendre la maîtrise d'ouvrage de réhabilitations d'installations autonomes à la place des particuliers.

L'ensemble des sujets ayant été épuisé, la séance est levée par M. MILLAIR qui précise en dernier lieu que les propositions du jour seront **synthétisées et retravaillées pour intégrer des scénarios alternatifs plus ou moins volontaristes**. **Un compte rendu sera envoyé à tous les membres pour une réaction en retour : chaque participant pourra renvoyer à la suite de ce dernier de nouvelles propositions, des compléments ou des commentaires.**